

Documents généraux à produire

A. PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES ÉTUDIANT·E·S :

Situation militaire :

- Si la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) a été faite : Fournir une photocopie du Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou une attestation de situation administrative.
- Dans le cas contraire : Fournir une attestation de recensement, une attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation à la JDC) ou une attestation individuelle d'exemption.

Paielement au choix :

- Par Carte Bancaire présentée par le titulaire de la carte (sauf pour le Service de Formation Continue).
- Par chèque bancaire ou postal encaissable en France (inscrire le nom et prénom de l'étudiant·e au dos du chèque). NE PAS RÉDIGER LE CHÈQUE À L'AVANCE.
- En cas de paiement en trois fois : joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire dûment complété ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN).

NE PAS ENVOYER DE PAIEMENT DIRECTEMENT à l'Agent Comptable d'UniCA.

Contribution de la Vie Etudiante et de Campus :

- Photocopie de l'attestation d'acquiescement de la CVEC (en se connectant à <https://cvec.etudiant.gouv.fr>)

Photographie d'identité :

- 1 photographie d'identité (4x4). Inscrive au verso vos noms et prénoms (nom de naissance et nom d'usage si différent).

ATTENTION :

- La photo doit être nette, récente (moins de 6 mois) et ressemblante ;
- La photo ne doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage, ou en arrière-plan. Une photo en couleur est vivement recommandée ;
- Le fond doit être uni et de couleur claire ;
- La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits ;
- Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite ;
- Le sujet doit fixer l'objectif ; il doit avoir une expression neutre et la bouche fermée ;
- Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts ;
- Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

Besoin d'exemples en image concernant les critères listés ci-dessus :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619

Si les critères ci-dessus ne sont pas respectés, la photo sera refusée.

B. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE SELON LES SITUATIONS

Paiement en ligne

- Justificatif de paiement en ligne complété à la main par le numéro étudiant·e.

Première inscription à UniCA

- Original de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité plus une photocopie.
- Original du relevé de notes du baccalauréat (qui sera restitué) plus une photocopie.
- Originaux des derniers diplômes obtenus (qui seront restitués) plus une photocopie.
- Original de la lettre d'acceptation de la commission de validation d'études, le cas échéant.

Renouvelants UNS- UniCA

- Carte d'étudiant·e.

Étudiant·e·s en transfert d'université :

- Originaux des relevés de notes et/ou diplômes obtenus plus une photocopie.
- Original de la dernière carte d'étudiant·e plus une photocopie
- Photocopie de l'attestation de demande de transfert de dossier de l'université d'origine.

Étudiant·e·s titulaires de la bourse de l'enseignement supérieur :

- Attribution conditionnelle de bourse 2025/2026 + sa photocopie recto verso ou à défaut l'attestation définitive de l'année précédente et le récépissé de la demande pour l'année en cours.
- Un certificat de scolarité des frères et/ou sœurs faisant des études dans l'Enseignement Supérieur.

Étudiant·e·s inscrit·e·s en parallèle dans un autre établissement (CPGE, CERAM, etc. ...)

- Certificat d'inscription parallèle.
- Justificatif de paiement de la CVEC, le cas échéant.

Étudiant·e·s en situation de handicap :

- Prendre contact, dès votre inscription avec votre chargé d'accueil et Accompagnement handicap afin d'obtenir des aménagements spécifiques; RDV sur <https://univ-cotedazur.fr/responsabilite-ethique-et-universitaire/handicap/je-suis-etudiant-ou-souhaite-le-devenir/mes-contacts>
- Consulter le site <http://univ-cotedazur.fr/handicap> où vous trouverez toutes les informations en lien avec l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Université Côte d'Azur.

Étudiant·e salarié·e de moins de 28 ans

- Certificat de l'employeur datant de moins d'un mois et précisant le volume horaire mensuel ou trimestriel avec la mention selon laquelle vous êtes salarié·e à titre permanent du 01.09.2025 au 31.08.2026.

Étudiant·e·s s'inscrivant par procuration :

- Lettre autorisant une tierce personne à effectuer l'inscription + photocopie de la carte d'identité de l'étudiant et pièce d'identité de la personne mandatée + carte d'étudiant en cas de renouvellement.

Étudiant·e·s étrangers :

[L'arrêté du 19 avril 2019](#) relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur instaure des droits différenciés (tableau 2 en annexe de l'arrêté) pour les étudiants extra-communautaires. Un étudiant extra-communautaire y est assujéti, sauf s'il satisfait à l'une des conditions fixée aux articles 3 à 6 et 20 de [l'arrêté du 19 avril 2019](#), ou à l'une des conditions fixée dans la [Délibération 2023-021](#) du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur.

Bien qu'assujéti, un étudiant extra-communautaire peut également bénéficier d'une exonération de droits différenciés. Selon sa situation, cette exonération sera partielle ou totale.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026 AU TITRE D'UNE DEMANDE DE NON ASSUTISSEMENT AUX DROITS DIFFERENCIÉS

Joindre la(les) pièce(s) justificative(s) correspondant à votre situation (cf. pièces Plan Bienvenue en France, tableau ci-dessous)

Article applicable	Situation	Pièces justificatives à fournir	Exemple	SDR*
Art.3, al.1 Art.3, al.1 Art.3, al.3 Art.3, al.6	<p>Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etats de l'union européenne (U.E.) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède. ▪ Etats de l'espace économique européen (E.E.E.) : Islande, Liechtenstein, Norvège. ▪ Confédération Suisse ▪ Monaco ▪ Andorre 	Pièce d'identité en cours de validité		00000
Art. 5	<p>Vous vous inscrivez en 2024-2025 uniquement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doctorat ▪ HDR (habilitation à Diriger des Recherches) ▪ 3^e cycle long de Santé (hors cycle court) 	Aucun justificatif à fournir	Pas de justificatif	BIDOC Pour les doctorants et les HDR <input type="checkbox"/> B ? pour médecine
Art.4	<p>Vous vous inscrivez en 2024-2025 en</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CPGE (Classe préparatoire aux Grandes Ecoles) ▪ en parallèle en licence à l'université 	Certificat de scolarité de votre lycée, attestant de la régularité de votre inscription en CPGE en 2024-2025.		B1CPG
Art. 20	Vous étiez inscrit en France en 2018/2019 à l'Université Nice Sophia Antipolis ou à la Comue Université Côte d'Azur – SANS DISCONTINUITÉ	Numéro étudiant de l'Université Nice Sophia Antipolis ou de la Comue Université Côte d'Azur ou copie d'un document déjà en votre possession ou figure ce numéro.		B1219
Art. 20	<p>Vous étiez inscrit en France 2018/2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un autre établissement public d'enseignement supérieur pour 	Tout document attestant de la régularité de votre inscription en 2018/2019 (certificat de scolarité, dernier relevé de notes, copie recto/verso de votre carte		B1219

	<p>préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement (DU-DIU)</p> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un centre de français langue étrangère 	<p>d'étudiant) :</p> <p>Dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur pour la préparation d'un diplôme national ou d'établissement</p> <p>Ou</p> <p>Dans un centre de français langue étrangère</p> <p>Le document doit mentionner le nom de l'établissement, votre nom, votre prénom, votre N° INE et l'année universitaire</p>		
Art.3, al.2	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Québécois 	<p>Passport canadien valide Et carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)</p> 		BIQEB
Art.3, al.3	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse »</p> <p>Ou</p> <p>« Carte de séjour –directive 2004/38/CE »</p>		B1MEM
Art. 3, al.3	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résident de longue durée titulaire d'une carte de résident 	<p>Titre de séjour portant la mention :</p> <p>« Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p>Ou</p> <p>« Certificat de résidence algérien » de 10 ans minimum</p> <p>Ou</p> <p>« Carte de résident »</p>		BIRES
Art.3, al.3	<p>Vous êtes étudiant mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descendant direct d'un résident de longue durée (père/mère/frère/sœur) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A charge d'un résident de longue durée 	<p>Titre de séjour portant la mention :</p> <p>« Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p>Ou</p> <p>«Certificat de résidence algérien »</p> <p>Ou</p> <p>« Carte de résident » spécifiant « rapprochement familial »</p> <p>Et</p> <p>Pour descendant direct : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> <p>Pour mineur à charge : preuve de rattachement</p>		BIRES

<p>Art.3, al.4</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2024) <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2024) 	<p>Si fiscalement domicilié : Les deux avis d'imposition ou de non-imposition français, ou avis de situation déclarative, des années N-1 et N-2 (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</p> <p>Si rattaché à un foyer fiscal français : Les deux avis d'imposition ou de non-imposition français du foyer fiscal domicilié en France auquel l'étudiant est rattaché, ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration), des années N-1 et N-2.</p> <p>Et Copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est disponible dans le compte fiscal particulier et peut donc être réimprimée)</p>		<p>B1FIS</p>
<p>Art.3, al.5</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaire du statut de réfugié 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »</p>	<p>CARTE DE RÉFUGIE VALIDITE 10 ANS</p> 	<p>B1REF</p>
<p>Art.3, al.5</p>	<p>Vous êtes une :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »</p> <p>Et</p> <p>Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p>	<p>3.</p>  <p>1. n° AGDREF 2. Date de naissance 3. mention RÉFUGIÉ suivi de la nationalité</p>	<p>1 B1REF 2.</p>
<p>Art.3, al.5</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaire de la protection subsidiaire 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Bénéficiaire de la protection subsidiaire »</p>		<p>B1PRO</p>
<p>Art.3, al.5</p>	<p>Vous êtes une :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Bénéficiaire de la protection subsidiaire »</p> <p>Et</p> <p>Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p>		<p>B1PRO</p>
<p>Délib 2023-021</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaire du critère d'excellence ▪ Bénéficiaire du critère de francophonie 	<p>Document attestant du bénéfice du critère</p>	<p>Exonération Partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires</p>	<p>B6EXC B6PAY</p>

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025 AU TITRE D'UNE DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE OU TOTALE DE DROITS D'INSCRIPTION

Situation	Pièces justificatives à fournir	Exemple	SDR*
Vous bénéficiez d'une exonération partielle de droits d'inscription de l'ambassade	Document attestant de l'attribution de la bourse d'ambassade		B3
Vous bénéficiez d'une bourse du gouvernement français extracommunautaire	Document d'attribution de la BGF**		B4
Vous êtes en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation		B1APP

* SDR = Situation droits à utiliser pour les extracommunautaires

**Les bourses de gouvernement étranger ne donnent pas droit à une exonération automatique.

Affiliation à la sécurité sociale française : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>